

MAIRIE DE COURLANS

330, Rue Robert Morland
39570 COURLANS

☎ : 03.84.47.12.05

Fax : 03.84.47.35.31

@ : mairiedecourlans@wanadoo.fr

COMPTE RENDU SOMMAIRE DE LA REUNION

DU CONSEIL MUNICIPAL DU 30 JUIN 2017

PRESENTS : PATTINGRE Alain, MICHE Patrick, GROS Jean-Gérard, BACHEROT Patrick, CADET Philippe, COLOMER Patrick, FILIATRE Daniel, GUIGON Delphine, JACQUET Chantal, MINARY Guy.

Absents excusés : FOURNOT Philippe, MORTIER Antoine, SCHMITT Séverine, DORMOY David.
FOURNOT P. donne pouvoir à GROS JG. ; MORTIER A. donne pouvoir à PATTINGRE A.

Secrétaire de Séance : JACQUET Chantal

Monsieur le Maire demande au Conseil municipal l'autorisation d'ajouter deux points supplémentaires « ECLA : Sortie de la commune de COURBETTE ET Droit de préemption parcelle AC 49. Accord à l'unanimité.

1 : ELECTION DES DELEGUES DU CONSEIL MUNICIPAL ET DE LEURS SUPPLEANTS EN VUE DE L'ELECTION DES SENATEURS

Sont élus au 1^{er} tour de scrutin les délégués suivants :

Jean-Gérard GROS – Alain PATTINGRE – Philippe CADET

Sont élus au 1^{er} tour de scrutin des délégués suppléants suivants :

Patrick COLOMER – Philippe FOURNOT – David DORMOY

2 : DROIT DE PREEMPTION URBAIN

Monsieur le Maire présente une déclaration d'intention d'aliéner ou demande d'acquisition de biens soumis à l'un des droits de préemption prévus par le code de l'Urbanisme enregistrée jusqu'à ce jour en Mairie. Il s'agit :
De l'immeuble cadastré : AC n° 49, 2 Rue des Condamines. Après examen de la déclaration, le Conseil Municipal, à l'unanimité renonce à utiliser son droit de préemption urbain sur l'immeuble cadastré mentionné ci-dessus.

3 : RETRAIT DE LA COMMUNE DE COURBETTE D'ECLA

Le Conseil Municipal de la Commune de COURBETTE, par délibération du 25 janvier 2017, a demandé son retrait d'ECLA afin d'être rattachée à la Communauté de Communes de la Région d'Orgelet. Le Conseil Communautaire d'ECLA, dans sa séance du 29 juin 2017, a émis un avis favorable à ce retrait. Le Conseil Municipal, après délibération, à l'unanimité accepte le retrait de la Commune de Courbette d'ECLA.

4 : DECISIONS MODIFICATIVES

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, modifie les crédits suivants :

Art 28041582 : - 200 € art 165 : + 200 €

5 : AFFAIRES EN COURS / QUESTIONS DIVERSES

Rentrée scolaire 2017/2018 : pas de changement dans les horaires ni dans l'organisation des TAP

Vente de terrain communal : un rendez-vous est prévu le 19 juillet 2017 à 10H en Mairie

Le Progrès : Courlans vu du ciel paraîtra le 2 août 2017

La secrétaire de séance,
Chantal JACQUET

Le Maire,
Alain PATTINGRE

